



## Séance du 19 Décembre 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLARS ST GEORGES, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 9 Décembre 2024 et sous la Présidence de Monsieur LEGAIN Damien, Maire, pour la session ordinaire du Mois de Décembre.

### **Etaient présents :**

Mme LEFRANC Sandrine,  
MM. LEGAIN Damien, TODESCHINI Didier, AUBERT Damien, ARNOULT-DELACOUR Thierry,  
GUERRIN Joris, LAMBLA Éric, TUNIZ Mickaël.

**Absent(s), excusé(s):** Mr GIDE Jean-Jacques donne procuration à Mr AUBERT Damien,  
Mr BOUCON Samuel donne procuration Mr TUNIZ Mickaël.

Il a été procédé, conformément à l'article L212-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

M. TUNIZ Mickaël ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Ordre du Jour :

- Délibération pour un remboursement à Didier Todeschini, concernant des achats effectués à Leroy Merlin.
- Délibération Augmentation de crédit pour règlement FPIC.
- Délibération Autorisation budgétaire en investissement 2025.
- CR Réunions
- Divers

## Délibération pour un remboursement à Didier Todeschini, concernant des achats effectués à Leroy Merlin :

Mr le Maire, Damien LEGAIN, indique au Conseil Municipal que dans le cadre de travaux pour la commune et suite un problème technique concernant le compte de la commune à Leroy Merlin, Mr Didier TODESCHINI a fait des achats pour un montant total de **45,16 euros**.

Le Conseil Municipal :

- Après avoir pris connaissance de la facture jointe au présent extrait des délibérations ;
- Après en avoir délibéré et avec **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, Mr Didier TODESCHINI n'ayant pas pris part au scrutin ;
- Autorise la commune à rembourser à Mr Didier TODESCHINI, la somme de **45,16 euros**;

## Délibération Augmentation de crédit pour règlement FPIC :

25616 Code INSEE	Cne de VILLARS-SAINT-GEORGES - budget communal 197 Commune	DM 2024
---------------------	---	---------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice 10  
Nombre de membres présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 10  
VOTES : Contre 0 Pour 10  
Date de convocation : 9/12/2024

L'an , le , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de M. le Maire, *Damien Legain*,

Objet : Augmentation de crédit pour règlement FPIC

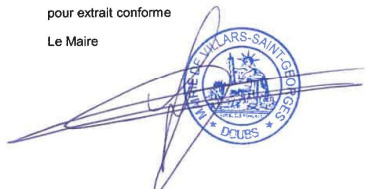
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7392221 : Fonds péréquation ress. com. et intercom		49.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>49.00 €</b>

Signataires :	
ARNOURLT-DELACOUR Thierry	
AUBERT Damien	
BOUCON Samuel	
GIDE Jean-Jacques	
GUERRIN Joris	
LAMBLA Eric	
LEFRANC Sandrine	
LEGAIN Damien	
TODESCHINI Didier	
TUNIZ Michaël	

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

*A. le Villars Saint George, le 19 décembre 2024*

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme  
Le Maire



## **Délibération Autorisation budgétaire en investissement 2025 :**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer pour l'autoriser à payer les factures en investissement en cas de nécessité avant le vote du budget 2025, à raison de 25% de la somme budgétisée en 2024 sur le chapitre 21, soit :

➤	<b>2117</b>	Bois, Forêts	0,00
➤	<b>21351</b>	Bâtiments publics	17 500,00
➤	<b>21848</b>	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00

**Total 21** Immobilisations corporelles **17 500,00**

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, avec **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

## **Divers :**

- Population Municipale de référence au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 :

### Commune de Villars saint Georges

Population municipale :	283
Population comptée à part :	3
Population totale :	286

- Mariage :

Mathilde CABOT en 2026  
Refusé par la commune de CHALEZEULE (cf article)

- Monument aux morts :

Rénovation par la marbrerie BOUCON : Devis de 1790 € HT  
Accepté à l'unanimité par le conseil  
A mettre au Budget 2025.

- Travaux Entreprise Déliot :

Réfection chemin de la cabane de chasse suite écoulement d'eau, fossé lagune, raclage route en supplément (Budget dépassé de 500 €).

- Gîte :

Dossier subvention en cours :  
Environ 30% subvention  
20K€ en apport sur fond propre  
65 K€ en prêt sur 8 ans

## **CR Réunions :**

- Commission 1 : cf dossier Jean-Jacques GIDE
- Commission 4 : Déchets pas rentable
- SIVOS : Baisse de qualité, paiement trimestre
- RPI : CR réunion 18 novembre, Baisse du nombre d'enfants, grève, fuite d'eau
- Galette fin Janvier

Prochain conseil programmé le 23 Janvier 2025

La séance est levée à 22H40

Secrétaire de séance : Mickaël TUNIZ

Rédacteur : Damien AUBERT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire